

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 septembre 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 10

Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 octobre 2023

votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LECORNU Séverine - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absents : LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Acceptation du devis de l'entreprise FOUCHARD pour la fourniture et la pose de parois de douche dans trois logements communaux, aux 10 B, 10 C et 10 D rue des Ecoles

- Délibération n° DEL2023-10-14-7

M. Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour de la séance :

- acceptation du devis de l'entreprise FOUCHARD pour la fourniture et la pose de parois de douche dans trois logements communaux, aux 10 B, 10 C et 10 D rue des Ecoles.

Les conseillers municipaux donnent leur accord à l'unanimité des présents.

M. Le Maire donne la parole à son premier adjoint, délégué aux travaux et à l'environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il informe les conseillers que le marché de travaux relatif à la construction de logements communaux, rue des Ecoles, ne comprend pas la fourniture, ni la pose de parois de douches et qu'il convient d'en équiper les logements pour qu'ils soient davantage fonctionnels pour les locataires.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et à Environnement,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1er :** d'accepter le devis de l'entreprise FOUCHARD (devis n° 14230906B) du 5 octobre 2023 relatif à la fourniture et à la pose de parois de douche dans trois logements communaux respectivement situés aux 10 B, 10 C et 10 D rue des Ecoles pour un montant de 1 828,50 € HT (2 194, 20 € TTC) ;
- ☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer le devis précité ;
- ☞ **Article 3 :** d'autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative Budgétaire correspondante sur le budget communal pour inscrire le complément de crédits nécessaire à cette dépense, en section d'investissement, à l'opération n° 217, article 2313 ;
- ☞ **Article 5 :** d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant à ce marché de travaux.

Adoptée à la majorité des votants
(10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 5 octobre 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.